

Gazette du Palais

Directeur honoraire : Jean-Gaston Moore
Président : François-Xavier Charvet
Directeur de la publication : Pierre-Yves Romain
Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz
Rédacteur en chef adjoint : Iris Jousseen
Rédacteurs : Catherine Berlaud,
Philippe Graveleau, Marie Rajchenbach
Assistante d'édition : Elsa Boulinguez
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Direction : 12, place Dauphine 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50 / Fax : 01 46 33 21 17
Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00 / Fax 01 41 08 23 60
Courrier : redactiongp@lextenso-editions.fr

Tarifs 2015

* Prix TTC au n°
Abonnés : n° normal : 1,70 € - n° spécial : 15 €
Non abonnés : n° normal : 3,10 € - n° spécial : 26 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 334,89 € TTC
Recueils + table seuls : 362,46 € TTC
Journal, recueil + table : 487,02 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 389 €
Journal, recueil + table : 605 €

CCP Paris 213-93 J

Éditeur : LA GAZETTE DU PALAIS – SOCIÉTÉ DU HARLAY
SA au capital de 98 460 €
Président : François-Xavier Charvet
Directeur Général : Pierre-Yves Romain
12, place Dauphine 75001 Paris

Internet : www.gazettedupalais.com
Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097
ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Direction artistique : Agences Louisiane et Samarcande

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso-editions.fr
et comporter 17 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

Actualité

3

Doctrine

- Le traitement judiciaire et administratif de l'ouvrage *Mein Kampf* depuis 1945, à l'aube de son entrée dans le domaine public
étude par Séverine DUPUY-BUSSON 4
- Le pacte civil de solidarité, modèle matrimonial ?
note par Aurélien MOLIÈRE sous C. civ., art. 515-7, al. 11 7

Jurisprudence

- Une rupture utérine au cours d'un accouchement peut-elle être considérée comme un accident médical indemnisable par l'Oniam ?
conclusions par Céline CHAMOT sous CAA Marseille, 2^e ch., 4 juin 2015 15
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 22
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Philippe GRAVELEAU 28